

# Règlement 19<sup>ème</sup> Concours International Poétique & Musical 2019

LA DÉLÉGATION PROVINCIALE DE LECCE DE « POÈTES DANS LA SOCIÉTÉ » EST BIEN  
HEUREUSE D'ORGANISER, EN COLLABORATION AVEC L'ACADÉMIE UNIVERSELLE « NEAPOLIS »,  
LA MISSION CATHOLIQUE ITALIENNE DE BÂLE, L'ÉDITION MUSICALES « E. RECORD » DE MILAN, ETC...

**\*Le concours est ouvert à tous, sans limite d'âge.**

Sont prévues les sections suivantes :

- A – Poésie (max. 2) en langue italienne publiée ou inédite (longueur max. 40/45 vers chacune)
- B – Genre narratif et d'essai en langue italienne (contenue en max. 7 pages dactylographiées)
- C – Volume de Poésies, Fables, Petite histoire, etc. en langue italienne
- D – Thèses : « Que faut-il pour guérir le monde »
- E – Poésie en vernaculaire (tous les dialectes avec traduction italienne)
- F – **Sections A, B, C et D en langue allemande, française, anglaise, espagnole et portugaise**
- G – **Morceaux musicaux** (Les chansons inédites auront la priorité sur celles qui sont publiées.)

Les œuvres (max. 2) par section **A, B, C, D, F**, doivent parvenir pour le **15 JUIN 2019** (caché de la poste faisant foi) au secrétariat du concours : **Claudio Giannotta – Via A. Turi, 3/C – 73020 Cursi/Le (Italie) e-mail [claudiogiannotta7@gmail.com](mailto:claudiogiannotta7@gmail.com), - [cla.giannotta@libero.it](mailto:cla.giannotta@libero.it).**

\*Le premier exemplaire de chaque envoi devra contenir les informations d'état civil, adresse complète, signature de l'auteur et éventuel numéro de téléphone. Préciser, s.v.p., si vos œuvres sont publiées ou bien inédites.

La **participation par section** s'élève, pour les frais d'organisation et de secrétariat, à **35 €**, (prévoir 15 € par section supplémentaire). La somme totale est à régler par virement bancaire international au n° suivant : compte Claudio Giannotta :

**IBAN: IT 72 R 02008 79721 000104316780      SWIFT: UNCRITM1TR1**

**PRESSO BANCA UNICREDIT AGENZIA 3751 - 73024 MAGLIE/LE**

(ou bien : dans le cas d'impossibilité, la somme sera jointe au pli recommandé ou prioritaire bien fermé).

Il est demandé de ne pas envoyer de chèque bancaire, ou dans ce cas, ajouter 7 euros pour frais de transfert sur le compte bancaire.

**Attention ! L'envoi du retour comprend un exemplaire de l'anthologie.**

**\* Le curriculum vitae serait apprécié, pour une plus adéquate évaluation.**

Pour la section « G » il faut envoyer, toujours pour le **15 JUIN 2019**, à l'adresse ci-dessus, l'enregistrement du ou des morceaux musicaux (max. 2 de la durée max. de 5 min.) sur CD ou cassette, en un unique exemplaire.

Les partitions musicales et le texte littéraire doivent être transmis en deux exemplaires. La participation est de **40 €**, à joindre au pli recommandé ou prioritaire bien fermé, ou à régler sur le compte bancaire indiqué ci-dessus.

**Attention ! L'envoi de retour comprend un CD du concours !**

**Tous les participants de cette section sont priés de transmettre, s'ils sont en leur possession, le numéro de code SIAE, SUISA, SACEM, GEMA, etc. et curriculum vitae.**

Le résultat du concours sera communiqué à tous les concurrents et, par la même occasion, seront communiqués la formation du jury, date, heure, lieu et programme de la remise des prix.

**Prix :**

**1° Prix section A – € 250.- Attention ! Ce prix doit être retiré personnellement !**

**1° Prix section B – € 200.-** « « « « « «

**1° Prix section C – € 200.-** « « « « « «

**1° Prix (unique) sections A, B, et C en langue allemande, française et anglaise € 200 (avec réserve)**

**1° Prix section « G » - € 200.-**

**\* Les prix des sections « D » et « E » seront communiqués par la suite**

En outre, seront attribués, des deuxièmes, troisièmes, quatrièmes et cinquièmes prix consistant en Coupes, Plaques, Médailles, et Diplômes. Tous les concurrents qui viendront, recevront une attestation ou un diplôme de participation.

PS. : Toutes les demandes de participation qui ne seront pas complètes, comme d'ailleurs les œuvres non éthiques seront détruites. La cotisation ne sera pas restituée. Le jugement du jury est incontestable et sans appel.

**LE COMITÉ ORGANISATEUR SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER CE PRÉSENT RÈGLEMENT. POUR LA SAUVEGARDE DU SUCCÈS PLUS VALIDE DE L'ÉVÉNEMENT !**

**Pour tout renseignement, contacter Maria Torrelli-Lionné, tel. France : 02 54 46 49 85**